



SPIP 44-85

Gardes à vue et perquisitions abusives à l'encontre des CPIP Stop au délire !

Deux CPIP du SPIP 93 et 95 ont été placés en garde à vue, le 23 décembre, puis le 18 février derniers, leurs domiciles aussitôt perquisitionnés.

Motif: le fait d'exercer sa mission de service public, assimilé à un manquement, à un acte suspect nécessitant gardes à vue et perquisitions.

Dénouement: deux collègues libérés, fin des gardes à vue, sans suite, après 9H et 24H de détention, la violence des fouilles de domiciles, juste pour avoir fait son travail de CPIP. Le message est clair, sans précédent pour les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, nous sommes présumé.e.s complices des personnes sous main de justice, suspecté.e.s, menacé.e.s, et nos familles devront endurer la violence des perquisitions abusives.

Questions: A qui le tour prochainement au sein des SPIP ? Sommes-nous encore dans un état de droit ? Où sont les DISP ? La DAP pour protéger et soutenir les agent.e.s dans l'exercice de leurs missions ? Va-t-on laisser nos collègues, notre profession, à la merci de stratégies coercitives sans limites ?

Réponse: Tous unis le mardi 17 mars à l'appel des organisations syndicales, à Paris place Vendôme, et pour nous localement à 13H00 devant la maison d'arrêt de Nantes, pour manifester notre colère, notre solidarité, et demander à notre administration des actions concrètes en rappel du rôle et des prérogatives des CPIP, ainsi que la mise en œuvre immédiate d'un dispositif de protection fonctionnelle pour les agent.e.s confronté.e.s à ces procédures abusives.

Saint-Herblain, le 16 mars 2026

Les responsables syndicaux de la CGT IP des SPIP 44 et 85